



Promulgation d'une nouvelle loi.

Par **antoinelebec**, le **26/06/2009 à 13:46**

Bonjour,

Voilà mon problème

J'ai déposé un dossier de candidature auprès du "conseil de l'ordre des ..." pour avoir un agrément et exercer le métier.

A l'époque, quand j'ai déposé mon dossier, ce dernier était conforme aux exigences et aux règles en vigueur, seulement, après un mois, la loi a changé, deux mois après, la commission a jugé mon dossier irrecevable et l'a rejeté pour le motif qu'il n'obéit pas aux nouvelles exigences.

Je me demande si ce n'est pas anticonstitutionnel ce que la commission a fait, ma demande était bien formulée avant la nouvelle loi, si seulement la commission s'était réunie rapidement après le dépôt de mon dossier un avis favorable m'aurait été accordé sans problème.

Merci